



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

manifestations

Question écrite n° 26907

Texte de la question

M. Jacques Bompard appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les épisodes violents qui ont suivi l'obtention du titre de champion de France de football par le club du Paris-Saint-Germain et l'usage des forces de police au cours de ceux-ci. La dégradation systématique des Champs-Élysées puis de la place du Trocadéro, la destruction de nombreux abris de bus, de bus eux-mêmes, et de véhicules, les attaques de bistrot et les bris de vitrines sont autant de coups terribles portés à la sécurité des Parisiens et à l'image de la France. Le plus grave est sans doute que pas moins de trente personnes dont plusieurs policiers ont été blessés. Les débordements de violence en marge de manifestations sportives sont connus. La mobilisation des forces de l'ordre a donc été insuffisamment préparée pour connaître un tel échec. Alors qu'elles ont été utilisées abusivement et en masse pour brider la liberté d'expression des Français lors des récentes manifestations pacifiques, on ne peut être qu'étonné de constater le nombre insuffisant de CRS et gendarmes mobiles déployés. Par ailleurs, le faible nombre d'interpellations et de gardes-à-vue pour des faits de violence graves laisse interrogateur. Il lui demande les raisons pour lesquelles de si forts débordements ont été possibles deux jours de suite et un si faible nombre de gardes-à-vue a été décidé.

Texte de la réponse

La cérémonie de remise du trophée de champion de France sur la place du Trocadéro a fait l'objet d'une préparation rigoureuse ponctuée par des échanges entre la préfecture de police, les services de sécurité du club parisien et la ligue de football professionnel. Le club de football avait déployé un service d'ordre composé de stadiers dont la mission était de protéger le cheminement des bus des joueurs et l'accès au podium. Le dispositif policier, renforcé dès la veille au soir puis tout au long de la journée du 13 mai était calibré à la hauteur des prévisions de participation et des risques. Il convient de rappeler que les débordements constatés sont le fait de certains individus violents, dont l'unique objectif était de perturber la cérémonie et de se livrer à des actes de vandalisme. Toutefois, grâce à la réactivité des services de police, les dégradations ont pu être concentrées dans un périmètre réduit et le calme a été rapidement rétabli dans la capitale, la situation étant apaisée dès 21 heures et totalement normale à 22 h30. A ce jour, le bilan de cet événement fait état de 43 arrestations, 42 gardes à vue et le défèrement à la justice de 32 personnes. Je tiens à souligner que la capitale est confrontée depuis plusieurs mois à une série de manifestations sans précédent par son intensité et sa durée. Ainsi la préfecture de police a dû gérer 3 des 4 plus importantes manifestations de personnes depuis 30 ans ; un nombre de manifestants à encadrer qui a atteint, en 5 mois celui de la totalité de l'année 2012 ; La gestion depuis l'automne de 65 rassemblements contre le projet de loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe, dont les deux tiers n'ont pas fait l'objet de déclaration préalable ; Enfin, la multiplication par 6 du nombre de blessés parmi les force de l'ordre depuis le début de l'année 2013. Malgré le nombre et la fréquence des rassemblements de personnes depuis le début de l'année, dont certains ont présenté la spécificité de rassembler dans le même cortège des individus particulièrement violents et déterminés et des publics beaucoup plus familiaux, je note qu'aucun blessé sérieux n'est à déplorer du côté des manifestants. Il en va de même s'agissant du rassemblement au Trocadéro, le calme étant d'ailleurs revenu dans la capitale en début de soirée.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26907

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5237

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10876